



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-38769>

Département(s) de publication : **13, 83, 84**

Annonce n° **25-38769**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Métropole Aix-Marseille-Provence

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 20005480700017

**Ville :** Marseille

**Code postal :** 13007

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 13, 83, 84

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://marchespublics.ampmetropole.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=509340&orgAcronyme=t5y>

**Identifiant interne de la consultation :** 71250065

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** DGD Appui et services - direction de la commande publique

**Adresse mail du contact :** Commande-publique.entreprise@ampmetropole.fr

**Numéro de téléphone du contact :** +33 491999900

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Conformément aux dispositions de l'article 2.II de l'arrêté du 22 mars 2019, si le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés ci-dessous, il est autorisé à prouver sa capacité économique ou financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur. - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (sur papier libre, DUME ou DC2 transmis en annexe).

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Conformément au I. - de l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019, l'acheteur exige la production des renseignements et documents suivants : - Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

**Technique d'achat** : Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis** : 25/04/2025 à 12:30

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre)** : Métropole Aix-Marseille-Provence - DGD Transition environnementale, culture, sport et équipements

**Critères d'attribution** : Les offres sont examinées en fonction des critères pondérés suivants : - Prix : 65 % - Valeur technique : 30 % - Valeur environnementale : 5 %

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Conception et animation d'actions de sensibilisation à la ludopédagogie en médiation environnementale, pour des professionnels de l'action publique

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 71313000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : Conception et animation d'actions de sensibilisation à la ludopédagogie en médiation environnementale, pour des professionnels de l'action publique

**Lieu principal d'exécution du marché** : MARSEILLE

**Durée du marché (en mois)** : 12

**Valeur estimée (H.T.)** : 20000 euros

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire** : Non

**Autres informations complémentaires** : Le critère valeur technique sera apprécié au regard du mémoire technique en fonction des sous critères pondérés suivant : - Sous-critère 1 : Adéquation des moyens humains consacrés à l'exécution du marché : 50 % - Sous-critère 2 : Pertinence des créations et expériences en production, conception et animation de dispositifs ludopédagogiques : 50 % Le critère valeur environnemental sera apprécié au regard du mémoire environnemental en fonction du sous critère pondéré suivant : Performance environnementale des modes de déplacement dans le cadre de la mission pour un bilan carbone optimisé depuis sa base vie jusqu'au lieu d'exécution des mission pondération : 100 % L'accord-cadre est passé pour une durée d'un an à compter de sa notification. Il est estimé à 20 000 euros HT. L'accord-cadre est reconductible. Il sera renouvelable 1 fois un an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 2 ans. L'estimation toutes reconductions comprises est de 40 000 euros HT. L'accord-cadre est passé pour un montant minimum annuel de 4 000 euros HT et pour un montant maximum annuel de 30 000 euros HT. Il s'agit d'un accord-cadre au sens des articles R. 2162-2 et suivants du code de la commande publique conclu avec un opérateur économique. L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique. Dossier de consultation disponible via <https://marchespublics.ampmetropole.fr>. Le candidat doit fournir une adresse mail valide et consultée régulièrement. Pour tous renseignements complémentaires sur cette consultation, le candidat doit se

reporter au Règlement de la Consultation. Les candidats devront remettre les déclarations, certificats et attestations prévus aux articles R. 2142-1, R. 2143-3 et R. 2143-11 du Code de la commande publique, permettant de vérifier que le candidat satisfait aux conditions de participation à la consultation : cf. Article 8.1 du Règlement de la consultation. Informations sur les recours : le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérécourse citoyen" accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/04/2025**